

Mairie
de
36150 - SAINT FLORENTIN

Téléphone : 02 54 49 78 53

Fax : 02 54 49 87 57

Email : mairie-stflorentin@wanadoo.fr



12 OCT. 2011

COURRIER ARRIVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil onze, le vingt-deux septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT FLORENTIN (INDRE), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur TRICARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2011

PRESENTS : M TRICARD Jacques, M COMPAIN Yannick, M LORILLON Jean-Pierre, M RENAUDAT Fabrice, M PION Bruno, M LIAUME Jean-Paul, Mme LUNEAU Françoise, M DAUMAIN Jean-Marc, Mme DEBANNE Cécile.

ABSENTES : Melle PANIS Karine ayant donné procuration à M LIAUME,
Melle BRIALIX Elodie.

Monsieur COMPAIN a été élu secrétaire.

OBJET : projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (P.O.C.L) et
d'une modernisation de la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (P.O.L.T)

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de SAINT-FLORENTIN, réunie en Conseil Municipal, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et le communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.

- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.

- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges - Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges - Poitiers.

- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

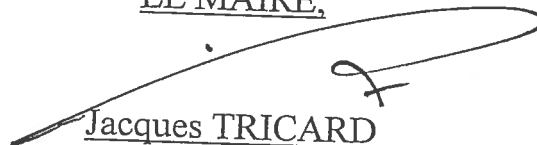
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,




Jacques TRICARD

Certifié exécutoire après envoi en préfecture, sous préfecture

Le 8 OCT. 2011

et publication ou notification

du 8 OCT. 2011

Le Maire,




Jacques TRICARD